

PLOTTER^{MC}

Herbicide [Sélectif]

GRANULÉS MOUILLABLES

POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ (PRINTEMPS ET DURUM), L'ORGE, LA FÉTUQUE TRAÇANTE ROUGE ÉTABLIE, LE DACTYLE PELOTONNÉ, L'AGROPYRE À CRÊTE OU INTERMÉDIAIRE (PRODUCTION DE SEMENCES OU FOURRAGE), LA FLÉOLE DES PRÉS (SEMENCES OR FOURRAGE) ET POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE DE L'OUEST ET DU ROSIER SAUVAGE DANS LES PÂTURAGES AMÉNAGÉS ET LES GRANDS PÂTURAGES LIBRES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) (OÙ LE PH DU SOL NE DÉPASSE PAS 7,9) SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Metsulfuron Méthyle 60 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 34619 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 25 - 380 g

ALBAUGH, LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny IA 50021
United States
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD030124

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter les combinaisons à manches longues et les gants en manipulant le matériel concentré.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations (les gants ne sont pas nécessaires si des pulvérisateurs terrestres avec rampe sont utilisés).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement:

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant

:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PLOTTER^{MC}

Herbicide [Sélectif]

GRANULÉS MOUILLABLES

POUR LA VENTE POUR L'UTILISATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ (PRINTEMPS ET DURUM), L'ORGE, LA FÉTUQUE TRAÇANTE ROUGE ÉTABLIE, LE DACTYLE PELOTONNÉ, L'AGROPYRE À CRÊTE OU INTERMÉDIAIRE (PRODUCTION DE SEMENCES OU FOURRAGE), LA FLÉOLE DES PRÉS (SEMENCES OR FOURRAGE) ET POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE DE L'OUEST ET DU ROSIER SAUVAGE DANS LES PÂTURAGES AMÉNAGÉS ET LES GRANDS PÂTURAGES LIBRES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) (OÙ LE PH DU SOL NE DÉPASSE PAS 7,9) SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Metsulfuron Méthyle 60 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 34619 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 25 - 380 g

ALBAUGH, LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny IA 50021
United States
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD030124

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter les combinaisons à manches longues et les gants en manipulant le matériel concentré.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations (les gants ne sont pas nécessaires si des pulvérisateurs terrestres avec rampe sont utilisés).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI..

Ruissellement:

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, et autres végétations utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Seulement une application du PLOTTER par année.

Suivre attentivement les directives pour le nettoyage du pulvérisateur car les résidus dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le Blé, l'Orge ou la fétuque rouge traçante.

Appliquer PLOTTER avec un AGENT TENSIOACTIF RECOMMANDÉ.

SE RÉFÉRER À LA SECTION INTITULÉE « INTERVALLE MINIMAL POUR LA ROTATION DES CULTURES » SUR CETTE ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PLOTTER est recommandé pour usage en post-levée sur le blé (printemps et durum), l'orge, la fétuque traçante rouge établie, le dactyle pelotonné, l'agropyre à crête ou intermédiaire (production de semences ou fourrage) dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) (où le pH du sol est égal ou inférieur à 7,9). De plus, PLOTTER est recommandé pour l'utilisation dans les pâturages aménagés et dans les grands pâturages libres du même secteur géographique (sans restriction de pH). PLOTTER est un herbicide à 60% de matière active disponible sous forme de granule dispersable.

PLOTTER doit être mélangé avec de l'eau et un agent tensioactif recommandé et appliqué uniformément par pulvérisation à la volée. L'utilisation pour la suppression ou la répression sélectives de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé printemps (y compris le blé dur), l'orge, la fétuque rouge traçante établie (semence ou fourrage) et pour la suppression de la symphorine de l'ouest et du rosier sauvage dans les pâturages aménagés et les grands pâturages libres. Il n'est pas corrosif ni inflammable, n'est pas volatile et ne gèle pas. Le blé, l'orge ou la fétuque traçante rouge peut être pâturé par le bétail n'importe quand après le traitement.

Avant d'utiliser PLOTTER, il faut considérer soigneusement la rotation des cultures. Les cultures autres que celles indiquées dans la section « Intervalle minimal pour la rotation des cultures » peuvent être très sensibles aux faibles concentrations de PLOTTER dans le sol. Se référer à la section intitulée « Intervalle minimal pour la rotation des cultures » de la présente étiquette pour planifier votre emploi de PLOTTER et la rotation des cultures.

La pluie, la température du sol, le pH du sol sont tous des facteurs importants qui affectent le taux de décomposition de PLOTTER dans le sol. PLOTTER se décompose plus rapidement dans les sols humides, chauds et ayant un pH faible. La décomposition se fait plus lentement dans les sols secs, froids et ayant un pH élevé.

PLOTTER doit être appliqué avec un agent tensioactif recommandé tôt en postlevée sur les mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Pour les applications sur les pâturages aménagés et les grands pâturages libres, PLOTTER doit être appliqué entre la mi-juin et la mi-août, après que les feuilles des espèces ciblées sont bien ouvertes, mais avant le début de la coloration d'automne. Le bétail peut paître dans les zones traitées le jour même du traitement.

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de PLOTTER en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. En cas de conditions froides et sèches, retarder le traitement jusqu'à ce que la croissance active de mauvaises herbes reprenne. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. PLOTTER peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

PLOTTER arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes susceptibles. Toutefois, les symptômes typiques (changement de couleur) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application selon les conditions de croissance de mauvaises herbes dépérissant et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, du pH du sol, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance.

AGENTS TENSIO-ACTIFS POUR L'USAGE AVEC PLOTTER

Ag-Surf*, Agral* 90, Companion*, Citowett* Plus, et Super Spreader Sticker* sont homologués pour usage avec PLOTTER, PLOTTER + 2,4-D, et PLOTTER + MCPA. Les mélanges en réservoir n'exigent pas tous l'usage d'un agent tensioactif. Utiliser l'agent tensioactif au taux de 2 L par 1,000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v). Se référer à la section « Directives de mélange ».

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

STADE DE CROISSANCE – BLÉ, ORGE ET FÊTUQUE TRAÇANTE ROUGE

Appliquer PLOTTER ou les mélanges en réservoir avec PLOTTER quand le blé, l'orge ou la fétuque traçante rouge sont dans les stades de croissance indiqués ci-dessous :

Traitement post-levée	Stade de croissance de la culture	Culture
Herbicide Plotter	2 ^e feuille à la feuille étandard (phase d'épiage)	Blé, Orge, fétuque traçante rouge
Herbicide Plotter + Herbicide 2,4-D (amine ou ester)	3 ^e feuille complète à juste avant la feuille étandard	Blé, Orge
Herbicide Plotter + Herbicide MCPA (amine ou ester)	3 ^e feuille complète à juste avant la feuille étandard	Blé, Orge

COMMENT APPLIQUER SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DURUM), ORGE OU FÊTUQUE TRAÇANTE ROUGE ÉTABLIE (SEMENCE OU FOURRAGE)

Appliquer PLOTTER ou les mélanges en réservoir avec PLOTTER sur les mauvaises herbes en croissance active quand la culture est au stade de croissance indiqué dans la section intitulée « STADE DE CROISSANCE – BLÉ, ORGE ET FÊTUQUE TRAÇANTE ROUGE ». Appliquer avant que le couvert végétal prévienne la couverture des mauvaises herbes. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement. Pour plus de renseignements sur la suppression du chardon des champs, le laiteron, le chardon de Russie, le chénopode blanc ou la renouée liseron, se référer à la section intitulée « RECOMMANDATIONS POUR LA SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES ».

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX D'APPLICATION:

PLOTTER 7,5 g/ha (plus agent tensioactif)

PLOTTER+ Herbicide 2,4-D (employer un des mélanges suivants, plus un agent tensioactif)

PLOTTER5,0 ou 7,5 g/ha + 2,4-D Amine 500 0,84 – 1,1 L/ha

PLOTTER5,0 ou 7,5 g/ha + 2,4-D Ester LV700 0,6 – 0,8 L/ha

PLOTTER5,0 ou 7,5 g/ha + 2,4-D Ester LV600 0,7 – 0,9 L/ha

PLOTTER 5,0 ou 7,5 g/ha + 2,4-D équivalent acide (420 - 560 grammes/ha)

Se référer à l'étiquette de l'herbicide 2,4-D pour les restrictions sur les cultures ainsi que les précautions et directives pour application.

PLOTTER+ MCPA (employer un des mélanges suivants, plus un agent tensioactif)

PLOTTER5,0 ou 7,5 g/ha + MCPA Amine 500 0,7 – 1,1 L/ha

PLOTTER 5,0 ou 7,5 g/ha + MCPA Ester 500 0,7 – 1,1 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES*

* La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

PLOTTER 7,5 Grammes/ha + agent tensioactif

Neslie paniculée	Amarante fausse-blite
Amarante à racine rouge	Bardanette épineuse
Chardon des champs*	Chardon de Russie*
Stellaire moyenne	Matricaire inodore
Bourse-à-pasteur	Séneçon vulgaire
Laiteron (des champs et potager)*	Saponaire des vaches
Tabouret des champs	Spargoute des champs
Érodium cicutaire	Sagesse-des-chirurgiens
Sarrasin de Tartarie	Renouée scabre
Linaire *	Ortie royale
Colza canola**	Kochia à balais
Renouée liseron*	Renouée persicaire
Moutarde des champs	Chénopode blanc*

**Colza canola: PLOTTER utilisé seul ne supprimera pas les variétés de canola résistant aux herbicides imazéthapyr (comme par exemple le canola Pursuit Smart)

PLOTTER 5 Grammes/ha + 2,4-D (amine ou ester) + agent tensioactif

Hélianthe annuel	Laitue scariole
Neslie paniculée	Amarante à racine rouge

Saponaire des vaches	Ansérine de Russie
Stellaire moyenne	Chardon de Russie
Chardon des champs*	Bourse-à-pasteur
Sagesse-des-chirurgiens	Laiteron (des champs et potager)*
Renouée scabre	Tabouret des champs
Ortie royale	Mélilot blanc
Kochia à balais	Linaire *
Chénopode blanc	Colza canola**
Crépis des toits	Renouée liseron*
(semis aux printemps)	Moutarde des champs
Plantain	Vélar fausse giroflée

** Supprime aussi les variétés de canola résistant aux herbicides imazéthapyr (comme par exemple le canola Pursuit Smart). Se référer à l'étiquette de l'herbicide 2,4-D pour le taux d'usage.

PLOTTER 7,5 Grammes/ha + 2,4-D (amine ou ester) + agent tensioactif

Toutes les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par PLOTTER au taux de 5 grammes/ha avec 2,4-D plus :

Bardanette épineuse	Amaranthe fausse-blite	Érodium cicutaire
Seneçon vulgaire	Spargoute des champs	Matricaire inodore
Renouée persicaire	Linaire *	Sarrasin de Tartarie

Herbicide Plotter 5,0 g/ha + l'herbicide MCPA (amine ou ester) + agent tensioactif

Hélianthe annuel	Kochia à balais*	Neslie paniculée	Tabouret des champs	Chénopode blanc	Chardon des champs*
Stellaire moyenne	Laitue scariole	Saponaire des vaches	Laiteron (des champs et potager)	Amarante à racine rouge	Linaire *
Sagesse-deschirurgiens	Renouée scabre	Ortie royale	Bourse-à-pasteur	Sysymbre élevé	Plantain
Vélar fausse giroflée	Colza canola**	Moutarde des champs	Renouée liseron*	Mélilot blanc	Chardon de Russie
Ansérine de Russie					

** Supprime aussi les variétés de canola résistant aux herbicides imazéthapyr (comme par exemple le canola Pursuit Smart). Utiliser le taux supérieur de l'herbicide MCPA lorsque le canola résistant aux herbicides imazéthapyr est ciblé

PLOTTER 7,5 g/ha + l'herbicide MCPA (amine ou ester) + agent tensioactif

Toutes les mauvaises herbes supprimées par PLOTTER au taux de 5 grammes/ha avec l'herbicide MCPA plus:

Bardanette épineuse	Seneçon vulgaire
Spargoute des champs	Renouée persicaire
Amaranthe fausse-blite	Matricaire inodore
Érodium cicutaire	Sarrasin de Tartarie
Linaire *	

RECOMMANDATIONS FACE À CERTAINES MAUVAISES HERBES:

Les mauvaises herbes doivent être en croissance active durant l'application sinon la suppression pourrait être réduite. L'application devrait se faire avant que la fermeture de la couverture végétale empêche la pénétration de l'herbicide.

Pour le chardon des champs et le laiteron, appliquer quand la majorité des chardons sont émergés. PLOTTER et l'agent tensioactif devraient être appliqués avant que les chardons aient atteint 15 cm de hauteur. PLOTTER + l'herbicide 2,4-D ou PLOTTER + l'herbicide MCPA + l'agent tensioactif peuvent être appliqués jusqu'au stade des boutons du chardon. Les chardons qui sortent de terre après l'application ne seront pas éliminés. Une application servira à prévenir la concurrence entre le chardon et la culture.

Renouée liseron – Appliquer PLOTTER + avec un agent tensioactif à compter du stade cotylédon jusqu'à la 3^e feuille. PLOTTER + l'herbicide 2,4-D ou PLOTTER + l'herbicide MCPA + agent tensioactif devraient être appliqués à compter de la 1^{re} feuille jusqu'à la 3^e feuille. Suppression peut être réduite durant les conditions sèches. Les grandes mauvaises herbes peuvent recommencer à croître après l'application.

Chénopode blanc, Chardon de Russie – Appliquer PLOTTER + agent tensioactif avant que ces mauvaises herbes dépassent le 8 cm de hauteur.

PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS :

POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.

Pour la suppression de la symphorine occidentale, appliquer 25 grammes PLOTTER par hectare.

Pour la suppression du rosier sauvage, appliquer 30 grammes PLOTTER par hectare.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Appliquer à l'aide de matériel terrestre uniquement en utilisant un volume de solution de 100 - 225 litres par hectare. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

APPLICATIONS TERRESTRES :

Application foliaire à la volée à faible volume

Appliquer sur les broussailles de façon à assurer la couverture complète du feuillage, des tiges et des rameaux en utilisant un volume de 100-500 litres par hectare, au moyen d'un appareil correctement étalonné qui assurera une couverture uniforme. Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage des plantes cibles, mais pas au point que la solution ruisselle.

Application foliaire à la volée à haut volume

Pour supprimer les broussailles et plantes ligneuses ayant jusqu'à 2,5 m de hauteur, utiliser PLOTTER à des taux de 100-150 grammes par hectare dans une quantité suffisante d'eau pour obtenir un volume total de 1 000 litres de solution de pulvérisation. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage, les tiges et les branches en utilisant un volume pouvant aller jusqu'à 2 000 litres de solution, selon les espèces présentes et la densité des peuplements, et le type de matériel de pulvérisation employé. Ne pas appliquer plus de 150 grammes PLOTTER par hectare.

Appliquer sur les broussailles jusqu'à ce que la solution ruisselle. Il faut assurer une couverture suffisante pour mouiller tout le feuillage. Pour réduire le plus possible la dérive du brouillard, on doit faire les applications à une pression ne dépassant pas 1 400 kPa à la buse de pulvérisation. Il est conseillé d'utiliser un système de contrôle de la dérive pour réduire au minimum la dérive du brouillard.

AVIS À UTILISATEUR: LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh, LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh, LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

HERBES DE FOURRAGE POUR LA PRODUCTION D'ALIMENTATION POUR LE BÉTAIL OU LA PRODUCTION DE SEMENCES:

Pour l'application en post-levée sur la féтуque traçante rouge, le dactyle pelotonné, l'agropyre à crête et l'agropyre intermédiaire. Ces herbes de fourrage devraient être établies au moins un an avant l'application de PLOTTER. Pour la suppression du crépis des toits et de la matricaire inodore, on obtiendra les résultats optimaux en appliquant l'herbicide lorsque ces mauvaises herbes sont encore petites et en pleine croissance.

Appliquer PLOTTER à la volée au taux de 7,5 g/ha en post levée. L'application devrait se faire à compter du stade de la 2e feuille jusqu'à la feuille étendard avant la fermeture du couvert végétal afin de permettre l'herbicide de couvrir les mauvaises herbes en pleine croissance.

Faites une seule application par saison de croissance. Utiliser de l'équipement terrestre seulement.

Le choix des rotations est déterminé par le pH du sol, la culture qui sera plantée et l'intervalle minimal. Se référer aux recommandations de cultures subséquentes ainsi que les autres directives d'application.

FLÉOLE DES PRÉS POUR LE FOURRAGE OU LA PRODUCTION DE SEMENCES:

Pour l'application l'automne en postlevée sur la fléole des prés qui a été mise en place pendant au moins une saison de croissance.

L'application devrait être faite pendant la période du début septembre jusqu'à la fin de l'automne, avant que le sol ne gèle.

Appliquer PLOTTER comme traitement généralisé à 7,5 g / ha en postlevée avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2% v / v. Utiliser un minimum de 100 L / ha de volume de solution. L'application doit être faite après qu'une coupe est été effectuée pour exposer les plantules de mauvaises herbes. La couverture complète des mauvaises herbes en pleine croissance est essentielle pour une suppression constante.

MAUVAISES HERBES

PLOTTER 7,5 g / ha + un agent tensio-actif non ionique :

Crépis des toits

Matricaire inodore

Pissenlit

Sagesse-des-chirurgiens

Trèfle alsike

Les applications de PLOTTER à la culture de fléole peut entraîner un jaunissement et/ou une atrophie. Toutefois, le rendement du fourrage ou des semences ne devraient pas être affectés.

Faire une seule application par saison de croissance. L'application doit être faite à l'aide d'équipement au sol seulement.

FÉTUQUE TRAÇANTE ROUGE ÉTABLIE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES:

Pour l'élimination en post levée de mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles, utiliser le mélange en réservoirs suivants:

PLOTTER + Herbicide ASSURE II + Agent tensioactif:

PLOTTER 7,5 grammes/hectare

Plus

Herbicide ASSURE II 0,5 – 0,75 litres/hectare

Plus

SURE-MIX 5 litres par 1 000 litres de solution à pulvériser

Ces mélanges en réservoir élimineront tous les mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes respectives de PLOTTER et l'herbicide ASSURE II.

Appliquer PLOTTER + l'herbicide ASSURE II mélangés en réservoir en postlevée sur les mauvaises herbes en pleine croissance quand la culture établie de fétuque traçante rouge est au stade de la 2e à la feuille étandard. Appliquer avant la fermeture du couvert végétal afin de permettre le contact de l'herbicide avec les mauvaises herbes.

Appliquer avec l'équipement terrestre seulement. Faites une seule application par saison de croissance

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des renseignements supplémentaires ainsi que les précautions à prendre face à l'utilisation du produit

Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application par pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) pour les traitement des cultures.

NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) pour le traitement des pâturages et grands pâturages libres.

La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones Tampons de Pulvérisation

Zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Taux d'application (et utilisation)	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
	Habitat d'eau douce d'une profondeur de :	Habitat terrestre

	0,8 m	> 1 m	
4,5 g m.a./ha (cultures)	1	0	15
12 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
15 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
18 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grand (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

1. Remplir de moitié le réservoir avec de l'eau propre. Préparer un mélange d'au moins 100 litres par hectare.
2. Tout en s'assurant du fonctionnement de l'agitateur, ajouter la quantité nécessaire d'herbicide Plotter.
3. Continuer l'agitation jusqu'à ce que PLOTTER soit complètement en suspension.
4. Le cas échéant, ajouter les autres herbicides.
5. Ajouter le reste de l'eau.
6. Ajouter l'agent tensioactif si nécessaire.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. S'il reste plus de 10% du volume de pulvérisation, délayer PLOTTER dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.
8. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.

NOTE:

Une AGITATION CONTINUE est nécessaire pour maintenir PLOTTER en suspension dans le réservoir et pour une application uniforme.

Utiliser le mélange de PLOTTER durant les 48 heures qui suivent sinon le produit pourrait se dégrader. Bien agiter la solution avant de recommencer l'application

Le cylindre volumétrique pour PLOTTER sert uniquement de mesure approximative. Pour une détermination précise, il faut utiliser une balance calibrée en grammes.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement en utilisant un volume minimum de 100 litres par hectare. Utiliser un pulvérisateur bien étalonné qui assurera une bonne couverture et un épandage uniforme. Utiliser des buses à jet plat. Utiliser des tamis de 50 mailles ou plus grandes.

Une agitation continue est nécessaire pour garder PLOTTER en suspension. Éviter la double couverture et fermer les buses durant le démarrage, le virage, le ralentissement ou en arrêtant pour prévenir le sur-épandage.

NOTE: Il faut faire attention de prévenir la dérive sur les plantes désirables et les terres non-cultivées.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures utiles, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de PLOTTER. Suivre les instructions suivantes:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux flexibles, la rampe et les buses à l'aide de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Rincer à nouveau les tuyaux flexibles, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes et faire circuler l'eau à travers les tuyaux flexibles et la rampe.
6. AVANT d'utiliser le pulvérisateur pour l'application suivante, rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles à l'eau claire pendant 5 minutes.

ATTENTION:

NE PAS ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. NE PAS nettoyer l'outillage dans un espace fermé.

LIGNES DIRECTRICES DE LA ROTATION MINIMALE DES CULTURES:

La rotation des cultures est déterminée par le pH du sol, le choix de culture à planter et un intervalle minimal. L'intervalle minimal est le temps qui doit passer entre la dernière application de PLOTTER et la date de plantation de cette culture.

TERRES NOIRES ET GRISES BOISÉES - INTERVALLE AVANT LA PLANTATION (MOIS APRÈS L'APPLICATION):									
pH DU SOL-	SW	DW	BR	OT	RS	FL	LN	CS	YM
6,9 OU PLUS BAS	10	10	10	10	10	10	34	48	48
7,0 À 7,9	10	10	10	10	22	34	48	48	48

SW= Blé printemps; DW=Blé durum; BR=Orge ; OT=avoine; RS=colza canola; FL=lin; LN=lentilles; CS=alpaste de canaries; YM=moutarde jaune.

Sur les terres noires et grises boisées ayant un pH de 7,5 ou plus bas, la FÉTUQUE peut être plantée après 10 mois, LA LUZERNE, LE TRÉFLE ROUGE, LES POIS ET LE LIN, 22 mois suivant l'emploi de PLOTTER.

Ne pas utiliser sur les sols ayant un pH supérieur à 7,9.

Pour toutes les autres cultures, faire un TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE*

TERRES BRUNES ET BRUNES FONCÉES -INTERVALLE AVANT DE PLANTER (MOIS APRÈS L'APPLICATION):									
pH DU SOL	SW	DW	BR	OT	RS	FL	LN	CS	YM
6,9 OU PLUS BAS	10	10	10	10	22	22	34	48	48
7,0 À 7,9	10	10	10	22	34	34	48	48	48

SW= Blé printemps; DW=Blé durum; BR=Orge ; OT=avoine; RS=colza canola; FL=lin; LN=lentilles; CS=alpaste de canaries; YM=moutarde jaune.

Ne pas utiliser sur les sols ayant un pH supérieur à 7,9.

Pour toutes les autres cultures, faire un TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE*

*IMPORTANT – Les sols qui ont été traités avec PLOTTER ne peuvent pas être mis en culture avec une culture autre que celles indiquées ci-haut jusqu'à ce qu'un TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE démontre que les résidus de PLOTTER ne sont pas présents. Un TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE exige la culture de parcelles de vérification en utilisant les cultures que l'on veut planter l'année subséquente dans les champs qui ont été traités avec PLOTTER. Le rendement des cultures démontrera si la rotation est permise. Se référer à la section « TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE ». Un test d'activité biologique devrait réussir dans la 3^e ou 4^e saison après l'application dépendant de la culture choisie. Si l'on ne suit pas ces règles, on risque des dommages aux cultures subséquentes.

NOTE:

Partout où PLOTTER est employé sur la terre précédemment traitée avec l'herbicide de GLEAN, lire les directives de rotation sur les deux étiquettes et suivre l'intervalle le plus long indiqué pour votre situation.

NOTE:

En considérant l'intervalle avant la rotation par cultures à feuilles larges après une application PLOTTER, prolonger l'intervalle de rotation d'un an si les précipitations étaient moins de 130 mm en zones de terres brunes et foncées ou 250 mm dans les zones boisées de terres noires et grises, et ce, pour n'importe quelle année comprise dans un intervalle précédant la plantation.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:

Choisir là où les cultures qui vont constituer le test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec PLOTTER. On doit tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai.

Préparer une couche et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement employées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec PLOTTER afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des cultures, examiner les points suivants dans les zones traitées et dans les zones non traitées:

aspect général de la culture	développement du système racinaire	taux de croissance
couleur et vigueur	rendement	

Poursuivre ses observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité.

Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures.

Si le test indique que le sol contient des résidus de PLOTTER, continuer à cultiver seulement les variétés énumérées sur l'étiquette et ne pas entreprendre d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les cultures susceptibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

- Ne pas employer sur des sols quand le pH dépasse 7,9.
- Ne pas employer sur les sols fortement variables qui ont de grands secteurs caillouteux ou arénacés, côtes érodées, ou gisements de calcium.
- Ne pas employer plus de 7,5 grammes par hectare par année.
- Ne pas appliquer PLOTTER durant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une nappe d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer le produit aux endroits où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes, ou dans des ruisseaux, des eaux d'irrigation ou des puits.
- Ne pas appliquer sur les terres irriguées où l'eau d'aval sera employée pour irriguer l'autre terre de récolte.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation
- Ne pas mélanger, charger ou appliquer le produit à moins de 15 mètres des puits, y compris les puits abandonnés et les puits de drainage.
- Ne pas appliquer à la terre gelée où l'écoulement de surface peut se produire.
- Puisque les variétés diffèrent dans leur tolérance aux herbicides, limiter utilisation d'abord PLOTTER à un petit secteur de chaque variété avant l'adoption comme pratique en matière de champ.
- Effectuer les applications uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que le brouillard de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de PLOTTER peuvent gravement endommager les cultures sensibles ou d'autres plantes non visées.
- Ne pas appliquer pas PLOTTER à une récolte qui est soumise à une contrainte par des conditions atmosphériques graves, sécheresse, basse fertilité, sol saturé d'eau, maladie ou des dommages d'insecte ou la culture risque d'être endommagée. La sécheresse, la maladie ou des dommages d'insecte suivant l'application peuvent également avoir comme conséquence des dommages de la culture
- Sous certaines conditions (telles que les précipitations lourdes, le temps frais prolongé, les conditions de gel, les fluctuations larges dans les températures de jour/nuit) un palissement temporaire ou une petite réduction de la hauteur de la culture peut se produire.
- N'appliquer pas à une culture contre-ensemencée avec des légumineuses ou des herbages car le fourrage risque d'être endommagé.
- N'enlever pas le sol des champs traités pour l'usage sur des pelouses, dans les jardins ou pour remblayer.
- L'effet additif des résidus de sol à partir de l'utilisation de PLOTTER et d'herbicide d'ASSERT sur la même terre n'a pas été déterminé. Des directives de rotation de cultures et les intervalles minimum de rotation ne sont pas connus et les dommages aux cultures de rotation autres que le Blé (à l'exclusion du blé durum) peuvent se produire. Partout où la terre sera traitée avec PLOTTER et a été ou sera traitée avec l'herbicide d'ASSERT, planter seulement le Blé (à l'exclusion du blé durum) après que les deux herbicides aient été employés, jusqu'à ce qu'un test d'activité biologique (voir la section « Test d'activité biologique » de l'étiquette de PLOTTER) démontre que d'autres cultures peuvent être plantées avec succès.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que PLOTTER est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PLOTTER et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont

spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner PLOTTER ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh, LLC au 1-800-247-8013.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange a pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de

nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.